



Le conseil municipal élu le 15 mars a été installé le 27 mai comme suit :

Martine Daguerre : Maire

Marie-Christine Vatov : 1ère adjointe, déléguée à l'Urbanisme, au Cadre de vie, à la Concertation et à la Communication

Steve Barrocal : 2ème adjoint, délégué aux Services techniques et à la Jeunesse

Christine Kukolj : 3ème adjointe, déléguée aux Finances, au Budget et aux Marchés publics

Eric Himonet : 4ème adjoint, délégué aux Affaires scolaires et associatives

Virginie Nsimba : 5ème adjointe, déléguée aux Affaires sociales et aux Logements sociaux

Hocine Si Ahmed : conseiller municipal délégué au Développement numérique

Patricia Decerle : conseillère municipale déléguée à la Sécurité et à la Communication

Michel Vivies : conseiller municipal délégué aux Espaces publics et à l'Embellissement du village

Saïda Bouaraba : conseillère municipale déléguée aux Activités artisanales et commerciales

Laurent Bertrand : conseiller municipal délégué aux Sports

Chantal Besson : conseillère municipale déléguée à l'Accueil des administrés et la qualité du service public

Dominique Got : conseiller municipal délégué aux Jardins partagés et à la réhabilitation de la serre du Clos des Cèdres

Christophe Van Hecke : conseiller municipal délégué aux Travaux et à la gestion des Bâtiments communaux

Didier Oeuvarard : conseiller municipal délégué à la Culture et aux festivités

Valérie Dorison : conseillère municipale

Les élus de l'opposition :

Frédéric Nion : conseiller municipal

Isabelle Thomas : conseillère municipale

José Lanuza : conseiller municipal

COMMISSIONS MUNICIPALES

En plus de la commission d'Appels d'offres (obligatoire) et d'une commission consultative MAPA (Marchés à procédure adaptée), 12 commissions ont été créées : Finances / Urbanisme-PLU-Cadre de vie / Voirie-Assainissement-Bâtiments publics / Communication et Concertation / Développement durable-Transition écologique-Environnement / Affaires sociales et Logements sociaux / Jeunesse-Conseil municipal des jeunes / Sport-Culture-Animation / Affaires scolaires / Cimetière / Développement économique / Gestion des risques et alertes-Santé-Crises sanitaires-Plans de sauvegarde.

INDEMNITES DES ELUS

(Total brut mensuel en Euros)

Maire =2006,93€

Adjoints =409,55€

Conseillers municipaux délégués =200,30€

DEPARTS

Hélène Baumann, Directrice générale des services, ayant obtenu sa mutation demandée il y a longtemps déjà, a rejoint, le 14 mai, un nouveau poste dans une autre région. William Holder, Directeur des services techniques, a quitté notre commune le 17 juin afin de mener un projet personnel.

Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur parcours professionnel !

INFO



Dans l'impossibilité de vous faire parvenir les informations municipales par mail, nous les déposons en format papier dans vos boîtes aux lettres. Merci de vous (ré) inscrire sur le site de la Commune : <http://www.conches-sur-gondoire.fr/> sur la page d'accueil, rubrique « La newsletter ».

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, d'un voisin ou d'un ami



PENSEZ A VOUS INSCRIRE !

À titre préventif, la mairie et le Centre Communal d'Action Sociale de Conches sur Gondoire (CCAS) proposent à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées, isolées et/ou fragilisées, de se faire connaître. L'inscription est facultative et basée sur le volontariat.

En cas de déclenchement du plan canicule par les services de l'État, la commune mettra en œuvre des actions afin d'assurer la sécurité de chacun.

Les personnes inscrites seront contactées régulièrement par téléphone. Si vous n'êtes pas concernés par ce dispositif, peut-être que l'un de vos voisins pourrait l'être. Pensez-y et invitez-le à s'inscrire.

LA REPRISE

Dans les services techniques, trois personnes sur quatre ont repris leur activité le 18 mai. Parmi celles-ci, deux seulement sont dédiées aux espaces verts. Bien qu'ils aient à cœur de respecter leur plan de tournée, la nature a repris le dessus pendant les deux mois de confinement. Il nous faut maintenant nous armer de patience avant de retrouver un village propre.

BATIMENTS COMMUNAUX/ VOIRIE

Les visites se succèdent, l'état des lieux a commencé pour certains bâtiments communaux et certaines rues. L'objectif étant un bilan complet d'ici la fin de l'été.



Emplacements Parking du Laurençon

et Rue de la Jonchère

Petit-déjeuner

Buvette

Frites

Saucisses - Merguez

Réservations dès le lundi 24 août 2020

Mairie : 01 64 02 26 17

**SOUS RESERVE QUE LA SITUATION SANITAIRE
NOUS LE PERMETTE**

La vie a repris... retrouvons-nous pour la grande brocante annuelle **le dimanche 13 septembre de 8h00 à 18h00 dans la rue de la Jonchère et sur le parking du Laurençon**. Les réservations seront ouvertes **à partir du lundi 24 août**.

-5€ le mètre pour les particuliers

-10€ le mètre pour les professionnels

Renseignements au 01 64 02 26 17.

RAPPEL

Déchets acceptés pour la collecte des encombrants :
Meubles et mobiliers divers, literie (matelas, sommier)... dont le poids n'excède pas 25 kg.
Maximum autorisé : 1m³

Déchets refusés : les déchets d'emballages, les pièces de véhicules, les déblais et gravats, décombres et débris, les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins et végétaux, les ferrailles lourdes, les détritiques et objets ménagers dangereux, batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants.

Les prochaines collectes auront lieu les :

- jeudi 30 juillet
- jeudi 24 septembre
- jeudi 26 novembre

PENSEZ A SORTIR VOS ENCOMBRANTS LA VEILLE !

RECYCLE TES STYLOS, C'EST STYLE !



Offrez une seconde vie aux stylos, feutres et marqueurs usagés de vos enfants !

Vous ne savez plus quoi en faire ? Vous pouvez les déposer à la mairie ou à l'école. Ils seront recyclés en mobilier urbain d'extérieur (bancs et tables de pique-nique) par Ubiocity, issue de la filière de recyclage des instruments d'écriture initiée par BIC.

Cette action est réalisée dans le cadre du Contrat de Transition Écologique (CTE) initié par votre agglomération.



TERRASSES



SOYONS ATTENTIFS AU PLU : Lorsqu'il est « imperméabilisé », le sol ne peut plus remplir ses fonctions naturelles. L'eau ne peut ni s'infiltrer, ni s'évaporer, le ruissellement s'accroît, avec parfois pour conséquence des engorgements des réseaux, des inondations... L'imperméabilisation est également défavorable à de nombreuses espèces. Le Plan local d'urbanisme (consultable sur notre site internet) impose un pourcentage d'espace enherbé à maintenir selon les zones. Ayez le bon réflexe : avant l'aménagement d'une terrasse, renseignez-vous sur la zone dans laquelle vous résidez et sur le pourcentage d'espace enherbé correspondant.

PARTICIPER A LA VIE DU VILLAGE

Envie de vous engager pour Conches ? Venez rencontrer vos élus le 11 juillet !

Martine Daguerre et son équipe vous invitent à venir les rencontrer en mairie, le



samedi 11 juillet de 10 à 12h et de 14 à 16h. Nous vous proposerons de participer, selon vos disponibilités et envies, à la vie du village à partir de l'automne 2020 et en 2021 : brocante, fleurissement et entretien du village, lecture, Journée des talents, échanges de savoir-faire, initiatives intergénérationnelles, diffusion de l'information...

Renseignements et inscriptions : accueil@conches-sur-gondoire.fr

APPEL AU BENEVOLAT



La Mairie recherche des bénévoles pour participer à certaines tâches festives ou de distribution.

Ceci ne représente pas un temps excessif, mais plus nous sommes nombreux, plus la mobilisation de chacun est réduite. Ces instants sympathiques permettent également de créer des liens entre tous les

participants (élus, bénévoles...) et de rencontrer d'autres Conchois.

Si vous-même et/ou vos grands enfants avez un peu de temps pour faire du bénévolat dans votre commune, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'accueil de la Mairie

- par mail à accueil@conches-sur-gondoire.fr,
- par téléphone au 01 64 02 26 17,
- ou en Mairie.

Une ou deux réunions sont prévues avant la rentrée afin de vous exposer nos besoins et de répondre à vos questions. Nous espérons vous compter parmi nous lors d'événements bien précis (brocante ou autres fêtes), ou pour distribuer le journal municipal, voire les deux selon vos goûts et dispositions (à préciser lors de votre inscription).

Rappel des horaires pour la tonte des pelouses et l'utilisation des engins à moteur :

Pour la tranquillité de tous, merci de respecter les horaires suivants :

Jours ouvrés : de 7h à 20h

Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Opération « Tranquillité vacances »

Avant de vous absenter, pensez à vous inscrire au dispositif "Tranquillité Vacances".

Le commissariat de Police assurera, dans le cadre de ses patrouilles habituelles, des passages fréquents à votre domicile en votre absence : si vous partez au minimum 7 jours et si votre logement est inoccupé.

Pour cela, il vous suffit de vous déplacer au commissariat de Police de Lagny et de remplir une fiche d'identification (Commissariat - 9 Allée Vieille et Gentil à Lagny-sur-Marne)

Et toute l'année, en cas de nuisances ou problèmes importants n'hésitez pas à appeler la Police au 17.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

Lya, Cassie JACQUEMINET le 29/04/2020

Lucile, Jeanne, Nazélie BRUYER le 05/05/2020

Lyla DIDIER FERNANDES le 23/05/2020

Décès :

Jeanne GUILLAUME épouse LEBEAU
le 11/02/2020

Eric DRGON
le 30/03/2020

Fernande BLAISIN épouse SCHLESSER
le 21/04/2020

Denise FRÉMONT veuve KARACHE
le 21/05/2020

VOS RENDEZ-VOUS

Collecte de sang - le 9/07/2020 - de 14h30 à 19h30 - salle du TOTEM à Lagny-sur-Marne. Accès

uniquement sur rendez-vous, via la plateforme <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1&date=09/07/2020®ion=3&lieu=Lagny%20Sur%20Marne&nom=>